

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9

Title - Sujet HIGH SPEED PRECISION LATHE	
Solicitation No. - N° de l'invitation W010T-13E025/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W010T-13-E025	Date 2012-07-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-409-8700	
File No. - N° de dossier HAL-2-69064 (409)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-08-01	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Taylor, Kathie	Buyer Id - Id de l'acheteur hal409
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5510 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

1 modification à l'invitation

I) Les questions suivantes ont été posées par l'industrie:

Q1 : Vous n'avez pas précisé l'entraxe pour le tour à l'annexe A. Est-ce un oubli ou peut-on proposer n'importe quel entraxe (notamment le plus court, 40 po)?

R1 : L'entraxe doit mesurer au minimum 48 po.

Q2 : Annexe A. 1.3, paragraphe (e) : le raccordement électrique sera-t-il effectué par vos soins?

R2 : Le raccordement électrique au bâtiment sera effectué par du personnel du MDN; le raccordement de tous les câbles à la machine incombe au fournisseur.

Q3 : 1.5 paragraphe (j) : il est question d'un système à 3 axes et à affichage numérique. Normalement, un tour a un système à deux axes : un sur la longueur du tour et un sur le chariot transversal. Le 3^e axe qui est demandé doit-il être sur le chariot supérieur?

R3 : Il s'agit d'une erreur, nous avons besoin d'un système d'affichage à 2 axes.

Q4 : (l) : on demande une rotation minimale de 18 po. Qu'en est-il de l'entraxe?

R4 : L'entraxe doit mesurer au minimum 48 po.

Q5 : 1.6, peinture. Nous n'avons jamais vu cela dans un appel d'offres. Plusieurs tours ont maintenant un revêtement texturé à l'aspect de peau d'orange. Quelle est l'importance de cette caractéristique?

R5 : On demande une peinture normale adaptée aux machines-outils. La peinture doit pouvoir résister aux produits dégraissants et aux huiles. La peinture texturée est convenable.

Q6 : Nous nous demandons si le cahier des charges a été établi en fonction d'une machine en particulier.

R6 : Non, le cahier des charges ne vise aucune machine en particulier.

II.) Pour plus de précisions, ce document sert à modifier la demande comme suit:

Annexe A:

Supprimer: entièrement

Insérez:

Annexe A Besoin

Fournir, installer et assurer la formation d'un tour de précision haute vitesse à alésage de 3 po, pour la Base des Forces canadiennes Halifax, Services de la logistique de la Formation.

1.0 Exigences Obligatoires Minimales

1.1 Modèle standard - Le tour doit constituer une machine dont la performance a été éprouvée et qui est reconnue comme un appareil fiable dans l'industrie, ou un dispositif basé sur une machine dont la performance a été éprouvée et qui est reconnue comme un appareil fiable dans l'industrie. L'appareil visé par le présent marché doit comporter tous les composants et le matériel de sécurité pertinents, conformément aux exigences des normes CSA applicables.

1.2 Exigences et règlements relatifs à la sûreté du matériel - Le matériel visé par le présent marché doit respecter toutes les exigences des normes CSA applicables et celles du Code canadien du travail, en matière de sécurité et de fonctionnement, ainsi que celles de tout autre règlement en vigueur, applicable en vertu des lois canadiennes, le jour de la fabrication dudit matériel. Un ou des certificats CSA doivent, selon le cas, être fournis.

1.3 Ergonomie et sécurité - Les éléments qui suivent s'appliquent :

- a) Tout utilisateur, au sein des Forces canadiennes, doit pouvoir utiliser facilement et sans danger tous les systèmes et les composants, en tenant compte de la formation pertinente et du principe d'universalité du service des Forces canadiennes;
- b) Des dispositifs de sécurité tels que des panneaux d'avertissement et de directives, des poignées et des marchepieds, des surfaces antidérapantes et des protecteurs thermiques et autres dispositifs de protection, doivent être installés là où cela est nécessaire, conformément aux exigences des normes CSA et aux règlements relatifs à la sécurité;
- c) Les étiquettes des panneaux de directives et d'avertissement doivent comporter les symboles internationaux du système ISO, si de telles étiquettes sont disponibles, et leur libellé doit être bilingue;

- d) Le fournisseur doit installer l'appareil et assurer la formation complète des membres du personnel de l'atelier qui seront identifiés par le responsable du présent bureau;
- e) Le fournisseur doit livrer et installer l'appareil et, une fois installé, mettre à l'essai ledit appareil et y fixer tous les accessoires pertinents, conformément aux directives du responsable du présent bureau.

1.4 Maintenabilité (facilité de maintenance) - L'appareil doit être un modèle à longue périodicité d'entretien et les travaux de maintenance connexes doivent pouvoir être exécutés avec un minimum d'outils spéciaux et de compétences spécialisées.

- a) Tous les travaux de maintenance et de réparation de l'appareil, particulièrement ceux d'entretien courant réalisés par l'opérateur, doivent pouvoir être exécutés par toute personne possédant des compétences de base d'opérateur, conformément aux indications de la pratique recommandée de la SAE.
- b) Le soumissionnaire doit posséder des installations de maintenance et de réparation de l'appareil dans la région d'Halifax ou doit avoir la capacité d'assurer des services de maintenance et de réparation de l'appareil au sein de la région d'Halifax.
- c) L'appareil visé par le présent marché doit comporter une garantie minimale de deux (2) ans sur les pièces et la main-d'œuvre, les pièces en question comprenant toutes les pièces mécaniques mobiles, ainsi que tous les moteurs, les composants fixes de pompe, les structures et les accessoires connexes.

1.5 Appareil - L'appareil visé par le présent marché doit obligatoirement comprendre tous les accessoires et caractéristiques qui apparaissent dans la liste ci-après :

- a) **base solide capable d'être boulonné au plancher**
- b) Mandrin à 3 mors indépendants de 10 po;
- c) Mandrin à 4 mors indépendants de 12,5 po;
- d) Lunette fixe;
- e) Lunette à suivre (lunette mobile);
- f) Cadran de filetage;
- g) Système de refroidissement;
- h) Porte-outil à 4 directions;
- i) Ensemble pour porte-outil à 40 positions, à changement rapide, avec 4 supports;
- j) **Système à affichage numérique à 2 axes;**
- k) Moteur ayant une puissance minimale de 10 HP;
- l) Diamètre de jeu minimal au-dessus du banc de 18 po;
- m) Diamètre de jeu minimal au-dessus du chariot transversal de 10 ¼ po;
- n) Hauteur de pointe dans le rompu minimale de 26 3/8 po;
- o) Alésage de broche de 3 po;

-
- p) **Plage des vitesses de broche minimales de 20 à 2000 tr/min.**
- q) **distance minimale entre le centre est de 48 "**
- r) **Doit être équipé d'un régulateur de vitesse de type cadran avec indicateur de vitesse numérique**

1.6 Peinture - L'appareil dit être revêtu d'une peinture conformément aux pratiques industrielles normalisées portant sur la bonne exécution de tels travaux. Les matériaux de revêtement utilisés doivent être compatibles avec les matériaux de l'appareil et avoir un aspect séché lisse; leur application doit être effectuée conformément aux directives du fabricant afin d'obtenir une bonne adhérence et un fini durable exempt de gouttes, de coulures, de festons, de défauts du type peau d'orange et de toute autre sorte de défauts. Les surfaces de l'appareil devant être peintes doivent être lisses et exemptes de poussières et de particules de rouille. **On demande une peinture normale adaptée aux machines outils. La peinture doit pouvoir résister aux produits dégraissants et aux huiles. La peinture texturée est convenable.**

1.7 Lubrifiants et fluides - L'appareil doit fonctionner adéquatement en utilisant une huile lubrifiante sans danger pour l'environnement qui est facilement disponible parmi les produits commerciaux de ce type offerts dans la région d'Halifax. Il faut soumettre des listes des exigences relatives aux fluides et aux lubrifiants pertinents et des sources d'approvisionnement locales.

1.8 Composants électriques - Les composants électriques de l'appareil doivent être conformes à toutes les normes nord-américaines pertinentes.

- a) Fonctionnement avec une alimentation de 220 volts (courant électrique triphasé).
- b) L'appareil visé doit comporter un moteur ayant une puissance minimale de 10 HP.

1.9 État à la livraison - L'entrepreneur doit s'assurer que l'appareil est livré et installé dans des conditions adéquates et que tous ses composants sont ensuite réglés correctement afin qu'il fonctionne bien dans le cadre de travaux courants. L'entrepreneur doit aussi s'assurer que tous les articles livrés dans le cadre du présent marché sont en bon état (ils ne doivent présenter aucun défaut et ne doivent pas être endommagés). Une fois l'appareil installé et ses composants réglés correctement, l'entrepreneur doit assurer la formation des membres du personnel identifiés par le responsable de l'atelier où est livré l'appareil, la durée de ladite formation étant d'au moins une (1) journée.

Annexe C:

Supprimer: entièrement

Insérez:

ANNEXE "C"
Donnees de renvoi

Les soumissionnaires doivent fournir les données de renvoi ci-après afin d'indiquer les pages sur lesquelles chaque spécification obligatoire peut être démontrée dans la documentation technique soumise avec leur soumission. Pour les quelques critères qui ne sont pas identifiés dans les fiches techniques / littérature / brochures, l'indication de votre entreprise de «conforme» sera considérée comme une certification que l'exigence est satisfaite. Le Canada se réserve le droit de vérifier tous les renseignements liés aux exigences obligatoires.

	Critères de spécification obligatoires	Numero de page du renvoi
1.0	Exigences Obligatoires Minimales	
1.1	Modèle standard - Le tour doit constituer une machine dont la performance a été éprouvée et qui est reconnue comme un appareil fiable dans l'industrie, ou un dispositif basé sur une machine dont la performance a été éprouvée et qui est reconnue comme un appareil fiable dans l'industrie. L'appareil visé par le présent marché doit comporter tous les composants et le matériel de sécurité pertinents, conformément aux exigences des normes CSA applicables.	
1.2	Exigences et règlements relatifs à la sûreté du matériel - Le matériel visé par le présent marché doit respecter toutes les exigences des normes CSA applicables et celles du Code canadien du travail, en matière de sécurité et de fonctionnement, ainsi que celles de tout autre règlement en vigueur, applicable en vertu des lois canadiennes, le jour de la fabrication dudit matériel. Un ou des certificats CSA doivent, selon le cas, être fournis.	
1.3	Ergonomie et sécurité - Les éléments qui suivent s'appliquent : a) Tout utilisateur, au sein des Forces canadiennes, doit pouvoir utiliser facilement et sans danger tous les systèmes et les composants, en tenant compte de la formation pertinente et du principe d'universalité du service des Forces canadiennes; b) Des dispositifs de sécurité tels que des panneaux d'avertissement et de directives, des poignées et des marchepieds, des surfaces antidérapantes et des protecteurs thermiques et autres dispositifs de protection, doivent être	

	<p>installés là où cela est nécessaire, conformément aux exigences des normes CSA et aux règlements relatifs à la sécurité;</p> <p>c) Les étiquettes des panneaux de directives et d'avertissement doivent comporter les symboles internationaux du système ISO, si de telles étiquettes sont disponibles, et leur libellé doit être bilingue;</p> <p>d) Le fournisseur doit installer l'appareil et assurer la formation complète des membres du personnel de l'atelier qui seront identifiés par le responsable du présent bureau;</p> <p>e) Le fournisseur doit livrer et installer l'appareil et, une fois installé, mettre à l'essai ledit appareil et y fixer tous les accessoires pertinents, conformément aux directives du responsable du présent bureau.</p>	
1.4	<p>Maintenabilité (facilité de maintenance) - L'appareil doit être un modèle à longue périodicité d'entretien et les travaux de maintenance connexes doivent pouvoir être exécutés avec un minimum d'outils spéciaux et de compétences spécialisées.</p> <p>a) Tous les travaux de maintenance et de réparation de l'appareil, particulièrement ceux d'entretien courant réalisés par l'opérateur, doivent pouvoir être exécutés par toute personne possédant des compétences de base d'opérateur, conformément aux indications de la pratique recommandée de la SAE.</p> <p>b) Le soumissionnaire doit posséder des installations de maintenance et de réparation de l'appareil dans la région d'Halifax ou doit avoir la capacité d'assurer des services de maintenance et de réparation de l'appareil au sein de la région d'Halifax.</p> <p>c) L'appareil visé par le présent marché doit comporter une garantie minimale de deux (2) ans sur les pièces et la main-d'œuvre, les pièces en question comprenant toutes les pièces mécaniques mobiles, ainsi que tous les moteurs, les composants fixes de pompe, les structures et les accessoires connexes.</p>	
1.5	<p>Appareil - L'appareil visé par le présent marché doit obligatoirement comprendre tous les accessoires et caractéristiques qui apparaissent dans la liste ci-après :</p> <p>a) base solide capable d'être boulonné au plancher</p> <p>b) Mandrin à 3 mors indépendants de 10 po;</p> <p>c) Mandrin à 4 mors indépendants de 12,5 po;</p> <p>d) Lunette fixe;</p> <p>e) Lunette à suivre (lunette mobile);</p> <p>f) Cadran de filetage;</p>	

	<p>g)Système de refroidissement;</p> <p>h)Porte-outil à 4 directions;</p> <p>i)Ensemble pour porte-outil à 40 positions, à changement rapide, avec 4 supports;</p> <p>j)Système à affichage numérique à 2 axes;</p> <p>k)Moteur ayant une puissance minimale de 10 HP;</p> <p>l)Diamètre de jeu minimal au-dessus du banc de 18 po;</p> <p>m)Diamètre de jeu minimal au-dessus du chariot transversal de 10 ¼ po;</p> <p>n)Hauteur de pointe dans le rompu minimale de 26 3/8 po;</p> <p>o)Alésage de broche de 3 po;</p> <p>p)Plage des vitesses de broche minimales de 20 à 2000 tr/min.</p> <p>q)distance minimale entre le centre est de 48 "</p> <p>r)Doit être équipé d'un régulateur de vitesse de type cadran avec indicateur de vitesse numérique</p>	
1.6	<p>Peinture - L'appareil dit être revêtu d'une peinture conformément aux pratiques industrielles normalisées portant sur la bonne exécution de tels travaux. Les matériaux de revêtement utilisés doivent être compatibles avec les matériaux de l'appareil et avoir un aspect séché lisse; leur application doit être effectuée conformément aux directives du fabricant afin d'obtenir une bonne adhérence et un fini durable exempt de gouttes, de coulures, de festons, de défauts du type peau d'orange et de toute autre sorte de défauts. Les surfaces de l'appareil devant être peintes doivent être lisses et exemptes de poussières et de particules de rouille. On demande une peinture normale adaptée aux machines outils. La peinture doit pouvoir résister aux produits dégraissants et aux huiles. La peinture texturée est convenable.</p>	
1.7	<p>Lubrifiants et fluides - L'appareil doit fonctionner adéquatement en utilisant une huile lubrifiante sans danger pour l'environnement qui est facilement disponible parmi les produits commerciaux de ce type offerts dans la région d'Halifax. Il faut soumettre des listes des exigences relatives aux fluides et aux lubrifiants pertinents et des sources d'approvisionnement locales.</p>	
1.8	<p>Composants électriques - Les composants électriques de l'appareil doivent être conformes à toutes les normes nord-américaines pertinentes.</p> <p>a)Fonctionnement avec une alimentation de 220 volts (courant électrique triphasé).</p> <p>b)L'appareil visé doit comporter un moteur ayant une puissance minimale de 10 HP.</p>	
1.9	<p>État à la livraison - L'entrepreneur doit s'assurer que l'appareil est livré et installé dans des conditions adéquates et que tous ses composants sont ensuite réglés correctement afin qu'il fonctionne bien dans le cadre de</p>	

Solicitation No. - N° de l'invitation

W010T-13E025/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal409

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W010T-13-E025

File No. - N° du dossier

HAL-2-69064

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

travaux courants. L'entrepreneur doit aussi s'assurer que tous les articles livrés dans le cadre du présent marché sont en bon état (ils ne doivent présenter aucun défaut et ne doivent pas être endommagés). Une fois l'appareil installé et ses composants réglés correctement, l'entrepreneur doit assurer la formation des membres du personnel identifiés par le responsable de l'atelier où est livré l'appareil, la durée de ladite formation étant d'au moins une (1) journée.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.